

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017</p>

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- L'extension du réseau électrique et son financement à la Vougrerie.
- Le choix de l'imprimerie Imtrapap de Saint-Calais pour l'impression de 500 bulletins municipaux 2018 pour un montant de 1 665.32 € TTC.
- Le refus d'octroyer une subvention au lycée agricole de Montoire sur le Loir pour un voyage d'étude d'une classe dont un jeune de Sargé sur Bray est élève.
- L'instauration d'un tarif de 60 € mensuels pour branchement à l'électricité et l'eau sur le réseau de la commune pour le camion du boucher-charcutier.
- L'attribution du logement 16 rue Roger Reboussin à un nouveau locataire.
- L'attribution du logement meublé 3 rue de l'Abbaye à un couple de nouveaux locataires pour 6 mois.
- L'attribution du logement 22 avenue de la Gare à une nouvelle locataire.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean LÉGER